Image not found or type unknown

comité d'entreprise obligation de réponse par l'employeur

Par **ber974**, le **21/02/2012** à **12:34**

bjr,
je viens d'être élu membre de mon comité d'entreprise. je voudrais savoir, lors des réunions du CE avec le secretaire général (l'employeur) est-il dans l'obligation de répondre au questions des personnes du comité? car à plusieurs reprise lorsque je lui pose des questions sur gestion de la société, sur les primes des cadres surélevés et sur l'embauche car le CE doit avoir un avis sur la vie économique de l'entreprise. est-il dans l'obligation de me répondre? comme à chaque fois, il me dit qu'il ne sait pas, y a t il un article de loi qu'il l'oblige à me répondre? lequel?

cordialement
BE

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **16:38**

Bonjour,
Je vous conseillerais de poser la question par écrit à l'employeur et de la faire figurer à l'ordre du jour du CE...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés